

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

REUNION PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 16 février 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe je tiens à excuser Mme le Gouverneur ff.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme GAILLARD, Mme THREINEN, Mme SAMEDI, Mme FRANÇOIS va arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Nous sommes tous au poste.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- M. MÜLLER est au carnaval et M. CIALONE arrive.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. SCHROBILTGEN est absent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

Avant toute chose, je souhaiterais que nous respections une minute de silence en mémoire des victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

(Minute de silence)

M. LE PRESIDENT.- Merci

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 22-23/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative aux actions concrètes portées par l'institution provinciale en faveur des victimes des séismes en Turquie et en Syrie

Document 22-23/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à relative à l'initiative de la Province en matière de cartographie aérienne thermique et de géothermie

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte 2 points.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A09, je donne la parole à M. Gregory PIRON. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Gregory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Quelles sont les actions concrètes portées par l'institution provinciale en faveur des victimes des séismes en Turquie et en Syrie ?

A l'heure d'écrire ces lignes, le bilan du séisme en Turquie et en Syrie s'élève déjà à plus de 33.000 morts selon les sources officielles. Selon l'ONU, ce bilan pourrait encore doubler. L'Organisation Mondiale de la Santé avance de son côté le chiffre de 26 millions de personnes touchées par les séismes avec 5 millions considérées comme particulièrement « vulnérables », dont 350.000 personnes âgées et plus de 1,4 million d'enfants. Les images qui nous proviennent des zones sinistrées sont effroyables : des familles complètement décimées, des survivants sous le choc qui errent dans les rues, des villages et des quartiers entièrement rasés. En Syrie, ce drame s'ajoute aux ravages de 12 années de guerre et d'un embargo criminel qui a plongé 90 % de la population syrienne dans la pauvreté.

Face à cette catastrophe, les actions de solidarité se multiplient et l'aide internationale s'organise avec plus ou moins de succès. Les équipes belges de B-Fast n'ont pas été très « fast » mais elles sont enfin déployées et vont construire un hôpital de campagne. En province de Liège, plusieurs initiatives individuelles, associatives et institutionnelles de collecte de dons ont vu le jour dès l'annonce de la catastrophe. La Province de Liège a relayé dans un communiqué les différentes initiatives des villes et communes. Même si les centres de collecte ne couvraient pas l'ensemble du territoire, cela a permis l'envoi de plusieurs camions vers les zones sinistrées ce lundi. Cet élan de solidarité n'est pas prêt de ralentir et les dons continuaient à affluer samedi passé. Les besoins sur place non plus ne sont pas prêts d'être rencontrés. Plusieurs questions se posent donc.

Les différents centres de collecte ont prévu de fermer le 11 février. Est-il possible de concerter les différentes initiatives communales pour s'assurer qu'elles puissent prolonger un minimum. La Province et ou les services du Gouverneur peuvent-ils libérer du personnel pour aider à garantir l'ouverture d'un ou de plusieurs centres de collecte ?

Un des plus grands problèmes rencontrés est l'acheminement et la disponibilité de camions transporteurs. Quelles sont les possibilités au niveau du charroi provincial ? Enfin, quelles possibilités existent au niveau du personnel provincial ou des services du Gouverneur pour intégrer des missions d'aide sur place ?

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial-Président à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues,

Comme de très nombreuses personnes, j'ai été et reste bouleversé par les conséquences des deux tremblements de Terre survenus ce 6 février sur la faille est-anatolienne touchant, comme rarement auparavant, le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie.

Les douloureuses images et informations qui nous parviennent m'ont ému à plus d'un titre : l'étendue de la population et du territoire touchés, la survenue nocturne et en pleine offensive hivernale de ces tremblements de terre, dès-lors le nombre de victimes à craindre, l'angoisse de leurs proches.

Je souhaite réitérer, depuis cette tribune, tout mon soutien et ma solidarité aux victimes mais aussi à nos collaborateurs, à nos collègues, au sein même de cette Assemblée je sais certains particulièrement concernés, ainsi qu'à nos concitoyens dont les proches ont été touchés de plein fouet par ces catastrophes. Leur douleur est nôtre.

Dans de telles circonstances les mots ne suffisent évidemment pas. Dès le 6 février en milieu de matinée, alors que le second tremblement de terre n'avait pas encore frappé, j'ai été informé des initiatives qui se dessinaient au sein de notre population.

Simultanément, de nombreuses communes et CPAS, vous l'avez rappelé, ont fait offre de services pour l'organisation de collectes de matériel de première nécessité.

Dans ce cadre, et complémentaiement aux initiatives civiles et associatives, un collectif liégeois s'est constitué. Il s'agit du « Collectif solidarité 2023 ».

Composé de liégeoises et liégeois d'origines turques au sens large et souhaitant surtout travailler en toute neutralité et dans l'intérêt premier des victimes, ce collectif est, à titre exemplatif, composé d'entrepreneurs, commerçants, actuels et anciens élus, médecins, infirmiers, pharmaciens, enseignants, professeurs, ingénieurs, secrétaires, ouvriers, et j'en passe sûrement...

Des femmes et des hommes, des liégeoises et liégeois, ayant par ailleurs connu les tragiques inondations du 14 juillet 2021 et percevant immédiatement les difficultés logistiques qui allaient se dresser pour venir en aide aux innombrables victimes.

Dès le mardi 7 février, après concertation avec Monsieur le Consul général de Turquie, ce

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

collectif a souhaité aider à la coordination de collectes.

Pour ce faire, il a sollicité les services provinciaux pour : la diffusion des appels aux dons, vous l'avez rappelé, via nos réseaux sociaux ; la mise à disposition d'une solution de transport pour affréter les dons depuis un dépôt central situé aux Hauts-Sarts vers le Heysel d'où les envois vers la Turquie s'organisent tant par transport routier qu'aérien ; le partage d'une liste de besoins médicaux avec les hôpitaux de la région.

Le Collège y a évidemment répondu favorablement et y a immédiatement consacré des moyens humains sous la houlette du Département des Relations aux Territoires, Villes et Communes et du Service Communication.

Nous avons diffusé via nos canaux de communication le premier appel aux dons matériels tel qu'exprimé par le Ministère turc de l'intérieur chargé de la gestion des catastrophes.

Les 7 principaux points de collecte ont été organisés en concertation avec les Communes, Villes et CPAS suivants : Blegny, Herstal, Liège, Saint-Nicolas, Seraing, Verviers et Visé.

Les communes de Ferrières et Limbourg ont également interpellé le Collectif pour lui venir en aide, celui-ci a orienté leurs dons vers les centres précités.

Dans cette dynamique, permettez-moi également de saluer la collaboration des hôpitaux de la région : CHU, CHR de la Citadelle, ISOSL ou encore le CHC « MontLégia » qui ont aussi œuvré avec ce collectif et qui ont permis de rencontrer des besoins en matériel médical et en médicaments.

En une semaine, la Province de Liège aura ainsi assuré 3 voyages du site d'Herstal vers le Heysel au moyen d'un de ses semi-remorques.

Monsieur le Conseiller, comme vous le soulignez, les points de collecte ont fermé ce 11 février. Pourquoi ? Pour des raisons de logistique et d'efficacité.

En effet, l'ampleur de la solidarité est internationale, elle est gigantesque. Depuis l'appel à l'aide internationale émis le 6 février par le Ministre turc de l'Intérieur, Monsieur Soylo, plus d'une centaine de nations ont exprimé et matérialisé leur solidarité.

Nous apportons donc notre contribution où elle est nécessaire et dans le cadre de nos compétences.

A titre exemplatif, l'afflux massif de vêtements d'hiver nous a contraints dès jeudi 9 février à actualiser les demandes de dons. Monsieur le Consul général nous demandant de temporiser ce type d'envoi pour éviter du gaspillage ou encore un engorgement des voies de transport.

D'autre part, dans de telle crise, les besoins évoluent quotidiennement. Depuis la fermeture des centres de collecte et après avoir veillé à l'acheminement prioritaire des médicaments, nous poursuivons le travail avec le Collectif Solidarité 2023 en nous concentrant

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

désormais sur une nouvelle liste de besoins.

Vous vous en doutez, les besoins restent immenses et le travail à abattre colossal. Toutefois l'organisation de l'aide semble désormais se dessiner à travers divers canaux. Je dirai dès-lors que les points de collecte précités ne sont pas fermés mais sont simplement en veille.

La Province de Liège reste très attentive à l'évolution des besoins de terrain, aux côtés de ce collectif et d'autres initiatives, qui ne manqueront pas de se concrétiser.

Et comme depuis le 6 février, le cas échéant, nous contribuerons à rencontrer d'autres besoins dans la limite de nos moyens et compétences.

Je fais une petite incise parce que les contacts sont pris avec l'armée puisque les besoins urgents et auxquels on pourrait répondre nous Province, c'est en termes de matériel de tentes et couvertures, je pense que c'est là qu'on pourrait être efficace, je pense que nous ne parlons pas de tente Quechua mais de quelque chose d'un peu plus conséquent et le fournisseur armé avec lequel je suis en contact nous revient incessamment pour je dirais trouver le bon canal à la fois du marché public et sa mise en œuvre, nous sommes tenus à ces règles mais aussi du bon fournisseur et aussi du tarif le plus intéressant finalement. Rien ne sert à faire de gabegie, je dirais, même en la matière.

Comme je le soulevais en début d'intervention, le nord de la Syrie est également durement touché par ces catastrophes alors que le pays se trouvait dans une situation humanitaire déjà plus que désastreuse.

Toutefois, d'après les informations rapportées ce lundi 13 février par les Nations Unies, quelques 52 camions d'aide humanitaire en provenance de Turquie ont franchi la frontière vers le nord-ouest de la Syrie. L'opération transfrontalière, s'est étalée sur quatre jours la semaine dernière. Le coordinateur des urgences de l'ONU, Martin Griffiths, s'est rendu dimanche dans la zone frontalière entre la Syrie et la Turquie, plus précisément du côté turc du seul poste frontière celui de Bab al-Hawa, pouvant être réquisitionné par l'ONU pour acheminer de l'aide dans les zones non contrôlées par le gouvernement.

L'aide internationale y arrive, trop lentement évidemment mais elle arrive. L'immense élan de solidarité généré par ces deux tremblements de terre nous a envoyé des images fortes. Celles de secouristes grecques ou arméniens affluant vers la Turquie ou encore celles d'équipes russes et ukrainiennes émues de la même façon par ce désastre.

Dans un monde de plus en plus polarisé, ces images nous ont démontré que tous, nous pouvons dépasser nos différences, quelles qu'elles soient et œuvrer pour l'essentiel, par humanisme. Puisse cet élan être inspirant et porteur d'une sérénité plus que nécessaire à la reconstruction des zones sinistrées.

Je concluais avec les mots du poète persan Rûmî, qui a traversé l'Anatolie et qui s'y est d'ailleurs éteint en 1273 « Fais le bien et jette le dans une rivière, un jour il te sera rendu dans le désert ».

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

Chers collègues, vous l'aurez compris, dans cette catastrophe, la Province de Liège a pris et continuera à prendre sa part de responsabilités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Une réaction ? M. Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Merci M. le Député provincial - Président pour la longue réponse circonstanciée. Quelques remarques et une proposition. D'abord je voudrais saluer au nom de mon Groupe l'implication de la Province dans le collectif Solidarité comme cela a été dit à la tribune il y a quelques instants. Pour les réponses précises qu'on a eu à nos trois questions, sur l'ouverture des centres de collecte c'est pas l'écho que j'ai eu samedi en tout cas à celui de Rocourt. Il y avait encore beaucoup de personnes qui n'ont pas pu venir apporter leurs dons du fait que cela a été ouvert finalement qu'un jour du week-end sur la semaine. Il y avait, ce n'est pas seulement une question de vêtements, je pense que le message a été transmis en effet que les vêtements ce n'était pas le besoin de plus urgent et en effet, il y a un problème de gabegie à éviter mais voilà, j'entends votre message que vous concoctés une nouvelle liste de besoins et que vous êtes toujours en veille.

J'espère honnêtement que le marché public des tentes et des couvertures sera bientôt fait et qu'on pourra envoyer cela en Turquie et en Syrie et une dernière chose, j'ai un souvenir qu'en 2010, quand il y a eu un séisme à Haïti la Province c'était également impliquée dans le projet Liège Solidarité Haïti à l'occasion d'une grande soirée de solidarité et ça viendra peut-être dans les projets du collectif d'organiser une grande soirée de solidarité pour récolter des dons et en même temps exprimer sa solidarité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Pour la deuxième question A10, je donne donc la parole M. Hajib EL HAJJAJI. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers membres du Conseil provincial,

La crise énergétique est un sujet de préoccupation majeur au sein de notre population et de nos représentants communaux. L'impact du coût des énergies représente un budget conséquent tant pour les ménages que pour les communes.

Face à cette nouvelle situation, la Province de Liège est sollicitée pour soutenir les initiatives visant à réduire considérablement ses consommations d'énergie et, en tout cas dans un premier temps, à mieux les mesurer, à mieux les gérer. Pour cela, deux initiatives particulièrement intéressantes ont retenu mon attention et je souhaite soumettre ces propositions à notre Conseil et Collège provincial en espérant qu'elle y trouvera une oreille

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

attentive et des décisions concrètes très rapidement.

Nous avons pris connaissance d'initiatives publiques, comme à Namur ou à Liège, visant à parcourir dans les airs les toits d'une commune afin de réaliser une cartographie aérienne thermique permettant de voir des pertes de chaleur et l'isolation des bâtiments.

Cette cartographie a le mérite de pouvoir fournir des indications très précises sur la qualité de l'isolation de bâtiments publics ou privés, appartenant à des particuliers, des associations ou des entreprises. Cette cartographie pourrait être rendue disponible à chaque citoyen qui en fait la demande afin de pouvoir entreprendre des travaux d'isolation permettant de réaliser des gains substantiels sur sa facture.

En outre, les autorités publiques pourraient aussi mettre en œuvre des priorités en matière d'isolation pour leurs bâtiments (écoles, hall sportif...) et c'est pourquoi j'estime cette démarche tout à fait pertinente pour rencontrer nos objectifs en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique.

De manière complémentaire, une autre idée consiste à réaliser sur des sites à convenir des analyses pour développer la géothermie, comme solution énergétique efficace pour des bâtiments publics. A Verviers par exemple, la Commune va développer cette solution pour la nouvelle cité administrative et permettra ainsi de réaliser des économies importantes dans le futur. Vous savez comme moi aussi qu'à la mi-décembre, une campagne de prospection a été lancée en province de Namur et du Luxembourg par le service de géologie de Belgique et la Région wallonne.

Je souhaite donc interroger le Collège provincial : disposez-vous d'un cadastre des villes et communes de notre province ayant réalisé soit une cartographie aérienne c'est en tout cas le cas pour Liège ou des forages exploratoires pour y développer la géothermie ? Deuxièmement, la Province pourrait-elle initier une telle démarche d'intérêt public auprès de nos communes, afin notamment de réaliser des économies d'échelle dans la mise en œuvre de ces deux activités aux bénéfiques des citoyens et des élus locaux ? Et enfin, quel montant comptez-vous inscrire pour développer rapidement ses solutions qui s'inscrivent dans une vision d'avenir avec des avantages à la fois économiques, sociaux et écologiques ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces questions. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller provincial, tout d'abord, je vous remercie pour vos questions.

Vous noterez que la Province de Liège partage votre intérêt pour les solutions

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

énergétiques alternatives puisqu'elle se tourne vers elles dès qu'elle le peut.

Pour la géothermie, depuis de nombreuses années, la Province de Liège étudie et installe des systèmes de chauffage l'utilisant.

L'an passé, un appel à projet a d'ailleurs été lancé par la Région, appel auquel nous avons répondu pour le site de Saint-Laurent. Le projet a d'ailleurs été retenu et devrait être financé à hauteur de 95 % du coût évalué à 1.500.000 €

Particulièrement bien adaptées aux nouveaux bâtiments et aux rénovations, les sondes peu profondes en circuit fermé couplées à une pompe à chaleur fournissent du chauffage avec un très bon rendement.

Si d'autres projets sont actuellement à l'étude, notez que nous y avons déjà recours sur le Campus Verviers, 3 sondes là-bas, les bâtiments 2 et 3 de la Maison de la Formation, 12 sondes, le hall de sports du Campus de Jemeppe, 3 sondes et le nouveau bâtiment de l'EP de Huy avec également là-bas 3 sondes.

Cette solution est donc, comme vous le constaterez, systématiquement envisagée pour toutes les nouvelles constructions et les rénovations opérées par nos soins, pour autant que les différentes conditions permettant d'y avoir recours soient remplies.

D'ailleurs, le nouveau bâtiment « B3 » à Bavière est équipé d'une installation de géothermie sur nappe, en circuit ouvert. Ce procédé consiste à puiser directement l'eau de la nappe et à la faire passer dans un échangeur pour y prélever les calories, avant de la réinjecter dans le sol. Il s'agit d'ailleurs d'une première en Wallonie puisque le permis octroyé en mai 2019 était le tout premier permis d'environnement pour un tel système.

Précisons cependant que, d'après le cadastre établi sur le territoire wallon, la géothermie profonde se prête mal aux spécificités géologiques de notre territoire. J'ai une carte là que je pourrais donner tout à l'heure et qui est dressée par la Région Wallonne. La chose rencontrera donc inévitablement des limites techniques et écologiques et/ou environnementales mais sera toujours considérée au cours de l'élaboration de nos chantiers.

Voilà pour ce qui est et sera de la géothermie pour nos besoins propres. Sachez que nous n'avons pas été sollicités par des Communes sur le sujet.

Ajoutons que celles-ci se tournent sans doute vers la Région, pouvoir compétent en la matière, qui met à leur disposition des cartes renseignant ce type de forage et identifie les zones potentiellement capables de fournir une énergie exploitable.

Pour la thermographie, le principe d'action est similaire : nous avons procédé, au besoin, à des études thermographiques de nos infrastructures depuis le sol, ou avec notre drone sur lequel la caméra thermique peut être installée tandis que Communes et citoyens sont invités à se tourner là aussi vers la Wallonie pour être subsidiées dans leur recours aux entreprises privées réalisant de telles études thermographiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

Si, d'aventure, nous venions à être contactés, que ce soit par des citoyens ou des Communes comme vous l'évoquez, nous redirigerions évidemment les demandeurs vers les interlocuteurs ad hoc, notamment facilitateurs des démarches similaires à celles que nous avons entreprises pour notre propre institution.

La Province ne possède pas de cadastre thermographique ni géothermique des Communes de son territoire.

L'inscription de montants supplémentaires ne semble donc, en fonction de ces différents éléments, pas nécessaire au vu de la dynamique provinciale déjà développée en ce sens et de notre rôle de relai vers les instances compétentes.

J'espère ainsi vous avoir éclairé sur notre posture face au sujet de la géothermie et de la thermographie auquel nous restons, comme vous vous en doutez, particulièrement attentifs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Député pour vos informations donc, effectivement, je prends bonne note que la Province a déjà initié une série de projets et je pense effectivement que c'est un signal très positif. Maintenant, ce qui m'avait interpellé dans la presse c'est qu'en tous cas pour la Province de Namur et du Luxembourg, c'est au départ de la Province qu'ils ont initié des projets de ce type, en essayant véritablement de permettre aux Communes de réaliser des économies d'échelle dès l'instant où les équipements sont déplacés sur le territoire de la province et permettent alors, en une journée, en une semaine, de pouvoir réaliser une série d'interventions.

Donc, mon souhait c'est de véritablement ceci, éventuellement de voir si des Communes seraient intéressées et de voir comment la Province pourrait initier cette démarche qui aurait en tous cas un avantage économique certain puisque on pourrait mutualiser ces sites exploratoires.

Deuxièmement, et bien j'espère qu'on aura l'occasion très prochainement de visiter le site de Bavière rénové, donc pour le B3 et en tous cas, je serais particulièrement intéressé de pouvoir prendre connaissance de cette technologie donc je note bien que nous avons été précurseur en ce domaine et je m'en réjouis.

Peut-être une proposition, c'est qu'à l'occasion d'une journée d'étude de la Province, nous pourrions peut-être visiter la Ville de Liège qui en tous cas dispose aujourd'hui d'un retour d'expérience sur les cartographies thermiques aériennes et pourrait peut-être déjà nous donner une série d'informations sur les économies réalisées, tant par le service public que par les particuliers, je pense effectivement que c'est en mettant en avant les résultats d'une telle démarche que nous pourrions susciter des intérêts auprès des autres Communes de la province.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je suppose que vous n'ignorez pas que lors de notre prochaine séance du Conseil nous irons visiter le site de Bavière, le B3 donc on aura l'occasion de vérifier sur place. En avril pardon ! Je me trompe, c'est en avril

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 22-23/AB/03 : Amendement budgétaire : Soutien aux agents provinciaux face à la crise énergétique.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le premier Vice-Président.

M. Mustafa BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues.

Notre deuxième Commission s'est réunie ce mardi 14 février 2023 pour analyser le document 22-23/AB/03 – Amendement budgétaire : soutien aux agents provinciaux face à la crise énergétique.

Suite au dépôt de l'amendement, Madame la Députée provinciale vice-Présidente a apporté les éléments de réponses suivants : elle a d'abord rappelé que depuis le dépôt de l'amendement en novembre dernier, les prix du gaz et de l'électricité avaient chuté, même si cela ne se voit pas encore sur les factures des citoyens.

Elle a ensuite indiqué que la hausse des prix de l'énergie a touché l'ensemble de la population alors que l'amendement ne propose des mesures en faveur que des seuls agents provinciaux.

Troisièmement, elle a rappelé aux Commissaires l'existence du Carrefour Santé social qui se tient, lui a contrario, à la disposition de tout citoyen qui rencontre des difficultés. Elle a également rappelé que si la Province n'offre pas l'aide spécifique les collaborateurs provinciaux ont bénéficié de l'indexation automatique des salaires.

A la proposition de renforcer les aides octroyées par le SSAPL, Madame la Députée provinciale a soulevé d'autres questions : quelles seraient les modalités pratiques, quels seraient les critères d'octroi, quelles seraient les situations d'urgence telles qu'indiquées dans l'amendement ?

Elle a également rappelé que l'institution provinciale connaîtra entre 8 et 10 indexations salariales au profit de ces agents entre 2021 et 2023. Ces indexations coûtent, chacune, 3.5 millions d'euros.

En réponse aux propositions formulées ensuite dans l'amendement, Madame la Députée provinciale mentionne que la Province de Liège ne peut pas recourir à une centrale d'achat pour

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

ses agents car les bénéficiaires d'une telle centrale ne peuvent être que des pouvoirs adjudicateurs, et donc pas des citoyens.

A ce propos, elle a rappelé que des communes organisaient déjà des achats groupés pour les citoyens et que la Province n'avait donc pas de raison de s'immiscer dans ces procédures.

Enfin, elle a indiqué avoir interrogé le SSAP et que celui-ci répondait qu'il ne recensait pas davantage de demandes d'aides spécifiques pour les énergies.

Seulement 4 demandes ont été formulées en 2022 et 3 aides ont été octroyées sur 3.000 agents

Le point a été voté par 1 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le premier Vice-Président. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 22-23/132 : Désignation au 1er janvier 2023 d'un nouveau receveur spécial des recettes pour l'actuel compte « Affaires culturelles, Médiathèque, éducation permanente » (futur compte de l'entité « Pépinière et exploratoire » du Site de Bavière).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 22-23/132).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/AB/04 : Amendement budgétaire : Augmentation des dépenses sociales à la HEPL face à l'explosion de la précarité étudiante.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Deborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Deborah COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

A la question « pourquoi ne pas augmenter le montant des subventions », il est rappelé que le montant est fixé par la Communauté française en fonction du nombre d'étudiants. La marge de manœuvre du PO réside dans son choix de pratiquer des tarifs moindres. Nous sommes, nous, enseignement provincial, les moins chers. Et nous avons choisi de ne pas augmenter les frais.

Relativement à l'augmentation notable du nombre de dossiers, il serait intéressant de dégager les tendances, par exemple l'augmentation liée aux soins de santé ou celles liées aux questions énergétiques.

Mais dans tous les cas, cette augmentation dénote des réalités sociales qui requièrent toute notre attention.

Par rapport au délai tardif du versement de cette subvention, cela peut s'expliquer bien que l'administration s'en étonne, par l'augmentation du nombre de dossiers en l'occurrence.

Mais quoi qu'il en soit, l'administration a pleinement conscience du degré d'urgence et veille à faire au plus vite.

Enfin, relativement aux frais énergétiques, les difficultés sont prégnantes en 2022, or il s'agit ici des frais 2021 donc le problème ne se pose pas encore.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

L'amendement est rejeté compte tenu du résultat du vote qui se conclut par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 22-23/AB/05 : Amendement budgétaire : Distribution de gourdes aux agents provinciaux.

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 1 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de ne pas l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 22-23/AB/06 : Amendement budgétaire : Audit des cours de récréation des écoles provinciales.

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 1 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de ne pas l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 22-23/133 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 22-23/133).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

A l'examen de ce point, un Commissaire demande ce qu'on entend par étude spéciale au point 2022/07099 relatif au Quartier Saint Laurent.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une mission d'étude sur la rénovation complète du chauffage. Ce sont de vieilles chaudières qui consomment beaucoup. Il est envisagé d'installer des brûleurs à gaz, RESA a été sollicité pour l'alimentation, il y aura une analyse des puissances des sous-stations pour redistribuer la chaleur dans l'ensemble du bâtiment, de la géothermie avec 50 puis de 100 mètres entraînera une réduction de 35 % de consommation en énergie.

L'esquisse est réalisée par la Province et le cahier des charges par un bureau d'étude. C'est la meilleure solution possible. Donc il n'y a pas de vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provincial. Quelqu'un souhaite-t-il

intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 22-23/AB/07 : Amendement budgétaire : Modification de la taxe sur les agences bancaires.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 22-23/AB/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le deuxième Vice-Président.

M. Jean-Claude MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie hier afin d'examiner l'amendement budgétaire au budget provincial 2023 visant la taxe sur les agences bancaires.

Le Directeur financier, présent à la Commission, donne les explications sur les fondements légaux et réglementaires en matière de taxation provinciale et rappelle la circulaire qui fixe les taxes énumérées en sa nomenclature.

Le fait générateur de la taxe sur les agences bancaires est le poste de réception et le montant de ladite taxe est de 350 € par poste de réception. Donc la taxe est d'application pour les banques qui disposent de guichets où les préposés sont en contact direct avec le public.

Une Commissaire s'interroge sur les deux montants différents de ladite taxe. La taxe provinciale porte sur les établissements bancaires et non sur les postes. Il s'agit d'un montant de 372 € par établissement.

La taxe existe depuis 1998 et a pu être maintenue puisque la circulaire précise hormis lorsque de nouvelles recommandations sont apparues depuis le 1er janvier 1998, les taxes ainsi que les taux supérieurs à ceux figurant dans la nomenclature que les communes et les provinces possédaient au 1er janvier 1998, vous me suivez toujours, peuvent être maintenus sans obstacle. La taxe provinciale s'applique donc à un montant de 372 € par établissement.

En conclusion, prévoir l'exonération pour les distributeurs de billets est inutile puisqu'ils ne sont pas taxés. La Province ne peut taxer ce qui fait l'objet d'une taxe régionale, ce qui est le cas pour les automates distributeurs.

Pour le taux de la taxe, on ne peut le modifier comme précisé si avant, l'augmenter en tous cas, et comme l'indique la circulaire.

De ce fait, l'amendement ne permettrait de taxer que des établissements avec enseigne,

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

sans automate, sans distributeur ou sans bureau avec ou sans rendez-vous, c'est-à-dire rien car cela n'existe pas en province de Liège.

L'effet escompté de cet amendement ne serait donc pas rencontré qui plus est, verrait les recettes diminuer de manière importante voire totale.

La Commission s'est prononcée en défaveur de cet amendement par 3 voix pour, 7 contre et 1 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le deuxième Vice-Président. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc MAGNERY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur MEURENS pour votre rapport, ce qui était très intéressant à entendre d'ailleurs mais quand même quelques petites précisions. On entend bien les obstacles technico-juridico-administratifs à tout changement sur cette taxe mais c'est un peu court comme réponse, on ne va pas toujours se satisfaire du « on a toujours fait comme ça », la circulaire de la Région wallonne ne nous donne aucune limite, enfin ne nous donne justement un cadre trop restrictif dans lequel on ne pourrait pas bouger, j'ai envie de vous dire « où est l'autonomie provinciale ? », on a une marge de manœuvre qui est possible au sein de cette circulaire, utilisons la et il y a d'ailleurs quelque chose que j'ai envie de mettre en avant ici, on est tous des mandataires qui disons toujours à nos administrés « ah oui, c'est dommage, les banques ferment, il y a de moins en moins de distributeurs... ». Et on pleurniche avec eux et on dit qu'on les soutient et nous avons ici une taxe qui taxe les postes de réception, c'est-à-dire qu'en fait, notre taxe décourage la présence de postes de réception et le contact direct avec les citoyens.

Et donc, en fait, j'ai envie de souligner ici le fait qu'on doit réfléchir à nos taxes, nos taxes ont un impact et on ne peut pas d'un côté dire « vous avez raison c'est triste, il n'y a plus de banque et il n'y a plus de guichets ouverts » et le contact se perd et en même temps, taxer les postes de réception. C'est contradictoire, c'est contreproductif et nous, on maintiendra notre volonté de modifier cette taxe.

Voilà, merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions ? M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Je voulais quand même réagir à l'intervention de Monsieur Marc MAGNERY parce que, pour une fois qu'il y a une taxe sur les établissements bancaires, hein...

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- ... on va quand même la garder quoi, et donc, exonérer des banques alors qu'elles font des milliards de bénéfices, je trouve ça vraiment inaudible pour le PTB et donc, nous évidemment on ne va pas soutenir cet amendement, je suis désolé.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc, s'adresse en direct à M. Rafik RASSAA mais M. le Président parle en même temps au micro donc les propos sont inaudibles)

M. LE PRESIDENT.- Merci, merci, merci, vous discuterez plus tard si vous le souhaitez ! Voilà ! Personne d'autre ne souhaite intervenir ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 22-23/134 : Réintégration dans le circuit administratif de la Mosquée FATIH de Saint-Nicolas – Avis favorable.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 22-23/134).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 16 FEVRIER 2023

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 27 mars 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H20'.

IX.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.